

Argon & Co

Code de conduite

Mars 2021

CONFIDENTIEL

Table des matières

0 Préambule

1 Principes fondamentaux Argon & Co

2 Les réglementations applicables à l'entreprise

3 Mesures et moyens mis en place par Argon & Co

3.1 Organisation mise en place

3.2 Politiques et procédures

3.3 Dispositif d'alerte

4 Comportements attendus / comportements proscrits

4.1 Relations avec les clients, fournisseurs et autre tiers

4.2 Conflits d'intérêts

4.3 Prestations gratuites ou à des tarifs significativement réduits

4.4 Paiements dits de facilitation

4.5 Divertissement

4.6 Cadeaux et invitations

4.7 Ethique des affaires

4.8 Recours à des intermédiaires commerciaux

4.9 Protection des actifs matériels ou immatériels

4.10 Mécénat et sponsoring

4.11 Financement d'organismes politiques et prosélytisme

4.12 Impact environnemental

4.13 Diversité, lutte contre les discriminations et le harcèlement

4.14 Amélioration de l'environnement de travail

4.15 Protection des données

4.16 Exemples de comportements suspects

0 Préambule

Argon & Co s'engage à mener ses affaires avec le plus haut degré d'intégrité et dans un respect total des lois et réglementations applicables.

Preuve de notre engagement et de notre détermination, Argon & Co a fait valider ce code de conduite par nos instances représentatives du personnel.

La direction d'Argon & Co souhaite affirmer son engagement au respect des principes et règles de conduite par l'ensemble des dirigeants et des collaborateurs de l'entreprise.

La direction d'Argon & Co souhaite en particulier souligner sa résolution à faire appliquer une « tolérance zéro » vis-à-vis de la corruption. L'entreprise ne tolère aucune forme de corruption ou de comportement non éthique, quel que soit l'endroit où nous opérons.

En aucun cas la conviction d'agir dans l'intérêt de l'entreprise ne peut justifier, même en partie, des comportements en contradiction avec les dispositions des lois applicables et du code de conduite.

Ce code a été pensé comme un guide accompagnant les collaborateurs dans leurs activités au quotidien. Pour s'assurer de la bonne connaissance et du bon suivi des règles de conduite édictées dans ce code, ainsi que des dispositifs mis en place, ce code est désormais annexé au Règlement Intérieur. Nous nous engageons également à ce que tout collaborateur en prenne connaissance et que tout nouveau collaborateur soit informé du contenu de ce code et en accuse formellement réception au moment de son embauche.

Tout manquement à cette politique par un collaborateur sera considéré comme un manquement grave et pourra résulter en une action disciplinaire.

Ce code de conduite prendra effet au 1^{er} avril 2021.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

1 Principes fondamentaux Argon & Co

Ce code de conduite est l'occasion de réaffirmer nos valeurs fondamentales qui guident notre action et soutiennent les engagements et règles édictées dans ce code.

Ces valeurs sont :

- **L'épanouissement** : favoriser le développement des collaborateurs ainsi que la bienveillance et la confiance dans les relations de travail. Argon & Co agit également pour ce faire en faveur du respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (notamment par le soutien à la parentalité par exemple).
- **L'entrepreneuriat** : développer les initiatives et le dynamisme de chaque collaborateur et leur donner les moyens d'enrichir nos offres et développer nos équipes. Argon & Co soutient en particulier les actions des collaborateurs en matière de responsabilité environnementale et sociétale (y compris humanitaire et solidaire).

- **La solidarité** : Constamment prendre soin des autres et s'entre-aider pour assurer le succès et l'épanouissement collectif et de chacun. Argon & Co accorde ainsi une importance particulière à la santé et à la sécurité de nos collaborateurs sur leur lieu de travail
- **La conviction** : Mettre en avant nos convictions auprès de nos clients en capitalisant sur notre expertise, nos missions passées et nos expériences.
- **Le respect** : Être ouvert d'esprit, humble et respectueux envers chacun. Nous attendons ainsi de chacun l'exemplarité en matière de respect des personnes et de lutte contre le harcèlement et les discriminations, ainsi qu'honnêteté et intégrité, en particulier le refus de la corruption.
- **L'engagement** : Viser l'excellence et s'engager pleinement pour nos clients et le succès d'Argon & Co

2 Rappel de la réglementation

La présente politique définit l'ensemble minimal de standards et exigences dont Argon & Co attend l'adhésion de tous.

Dans tout pays où une société membre opère ou mène une affaire et dont les lois ou coutumes locales exigent un code de conduite plus contraignant, alors ce standard de conduite devra être respecté et tout personne agissant pour le compte de la société devra s'y conformer à tout moment en accord avec les lois locales applicables.

Argon & Co s'engage ainsi au respect des réglementations applicables. Les exigences énoncées dans ce code de conduite tiennent en particulier compte des réglementations applicables et chartes suivantes :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme, les chartes et textes issus de l'Organisation des nations unies (ONU), de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et de la Commission européenne,
- La réglementation française, notamment les prescriptions du Code Pénal français en matière de corruption et de trafic d'influence,
- Le Règlement Général sur la Protection des Données,
- Les indications de la Loi Sapin II relatives au dispositif d'alerte interne pour les entreprises de plus de 50 salariés,
- Les réglementations nationales partout où nos sociétés sont présentes (Royaume-Uni, etc.).

Argon & Co tient également compte des textes auxquels la société n'est pas légalement soumise :

- L'ensemble des prescriptions et indications de la Loi Sapin II,
- Les recommandations de l'Agence Française d'Anticorruption (AFA).

3 Mesures et moyens mis en place par Argon & Co

3.1 Organisation mise en place

Pour soutenir, structurer et faire vivre notre démarche éthique, Argon & Co a choisi de pérenniser le traitement des sujets éthiques en Comité de Direction. Un point spécifique sur l'éthique sera fait en Comité de Direction au moins une fois par an. Ce point permettra de rendre compte de la bonne application de notre politique éthique et de cadrer les priorités et les projets en matière d'éthique et de conformité.

Le Directeur Général d'Argon & Co France sera le sponsor de l'exercice annuel de cartographie des risques de corruption et d'actualisation du plan d'action associé placé sous la responsabilité des équipes RSE d'Argon & Co France.

3.2 Politiques et procédures

Argon & Co a formalisé un ensemble de procédures en matière de RSE, d'éthique et de lutte contre la corruption :

- Notre politique Achats
- Notre dispositif d'alerte interne, présenté plus bas dans ce document, ainsi que son traitement au niveau de l'équipe Ethique, dans le document « Gestion de l'éthique chez Argon & Co »
- Plusieurs politiques et procédure RH et comptables : politique Voyages et dépenses, Charte d'usage du matériel, politique Qualité de Vie au Travail

Par ailleurs, Argon & Co a structuré une démarche d'évaluation et d'amélioration continue de nos actions et procédures en matière de RSE. Elle donne lieu régulièrement à une communication sous forme de tableau de bord RSE actualisé périodiquement.

Pour faciliter la bonne connaissance des règles, procédures et outils disponibles, Argon & Co anime des actions de formation à l'attention des collaborateurs. Les nouveaux collaborateurs sont ainsi formés à leur arrivée et tous les collaborateurs sont sensibilisés occasionnellement lors de sessions d'information internes (notamment suite à chaque point Ethique en Comité de Direction).

Les manquements aux règles éthiques et de conformité sont passibles des sanctions disciplinaires visées à l'article 17 du Règlement Intérieur.

3.3 Dispositif d'alerte

Tout collaborateur qui a connaissance d'un manquement à ce code de conduite ou d'une situation à risque pour Argon & Co devra alerter en premier lieu son supérieur hiérarchique sur projet (Directeur / Directeur associé par exemple) et/ou l'équipe en charge de l'Ethique et les RH, y compris lorsqu'il suspecte un manquement sans en avoir la certitude.

S'il le préfère, le collaborateur pourra aussi alerter sur la situation qu'il juge à risque par mail à l'adresse : alerte-rse@argonandco.com.

Ce dispositif d'alerte est l'opportunité pour tout collaborateur d'obtenir des conseils lorsqu'il est confronté à une situation complexe. Dans tous les cas, la confidentialité des déclarations est garantie par Argon & Co. L'entreprise s'engage à protéger les salariés d'éventuelles représailles s'ils déclarent de bonne foi des manquements au code de conduite.

4 Comportements attendus / comportements proscrits

4.1 Relations avec les clients, fournisseurs et autre tiers

Argon & Co s'engage vis-à-vis de ses fournisseurs à suivre des principes d'Achats Responsables et d'éthique : mise en place d'un processus de sélection transparent, objectif et équitable (appels d'offres, référencements) et traitement des fournisseurs avec loyauté et honnêteté (contractualisations, suivi de la relation). Ceci implique l'application stricte des 3 principes suivants par l'ensemble des salariés intervenant dans le cycle d'achat.

- Règle N°1 : Tous les prescripteurs s'engagent à agir dans l'intérêt de l'entreprise qu'ils représentent, en dehors de tout intérêt personnel.
- Règle N°2 : Ne pas imposer des règles ou des contraintes aux fournisseurs qui pourraient s'avérer incompatibles avec le respect des réglementations (code civil, droit du travail, règles fiscales ou environnementales, ...).
- Règle N°3 : Ne travailler qu'avec des fournisseurs répondant aux principes éthiques et RSE des réglementations en vigueur et les appliquant à leurs partenaires et sous-traitants.

Argon & Co s'engage vis-à-vis de ses clients sur la qualité des services fournis, sur le maintien d'une relation intègre et de confiance, notamment via la transmission d'informations claires et honnêtes, et sur le respect des données à caractère personnel.

4.2 Conflit d'intérêts

Il est impératif de séparer de façon stricte les intérêts privés des collaborateurs et ceux des entreprises du groupe.

Toute naissance d'un conflit d'intérêts doit être évitée.

4.3 Prestations gratuites ou à des tarifs significativement réduits

En tant que consultants exerçant dans un marché concurrentiel, les collaborateurs doivent avoir conscience que fournir à un tiers une prestation gratuitement ou à un tarif significativement réduit en échange de la promesse de se voir attribuer à l'avenir une mission de conseil peut être constitutif d'acte de corruption ou de trafic d'influence.

Les collaborateurs doivent s'assurer que toute vente inférieure au taux standard est validée par le Directeur général d'Argon & Co France.

4.4 Paiements dits de facilitation

Argon n'effectue aucun versement et n'accorde aucun avantage financier aux agents de la fonction publique, fonctionnaire, personnes politiquement en vue, partis politiques, quel que soit le pays dans lequel nous intervenons.

Dans les pays étrangers où Argon & Co opère, toute demande de paiement de facilitation par ou pour le compte d'Argon & Co ou par Argon & Co pour le compte d'un de ses clients doit immédiatement être transmise au Directeur Général d'Argon & Co France.

Dans des circonstances très exceptionnelles, en cas de menace pour la santé ou la sécurité, un collaborateur peut être autorisé à verser un paiement de facilitation. Le cas échéant, Argon & Co organise le suivi et l'archivage de ces paiements.

4.5 Divertissement

En certaines occasions, Argon & Co divertit ses clients et d'autres tiers dans le but de développer une relation d'affaires. La société fait preuve d'une approche de bon sens et bien qu'il n'y ait pas de plafond défini, tout ce qui pourrait être considéré disproportionné est prohibé.

Une attention particulière doit être apportée à la perception que pourrait avoir une personne externe à la société et à ce qui est approprié pour le client considéré.

4.6 Cadeaux et invitations

En certaines occasions, il peut être approprié d'offrir des cadeaux à des clients ou autres tiers. Argon & Co fait preuve d'une approche de bon sens et offre des cadeaux ne dépassant pas une valeur symbolique. Argon & Co n'offre des cadeaux en espèces en aucune circonstance. Les objets promotionnels siglés ne sont pas considérés comme étant des cadeaux.

4.7 Ethique des affaires

Argon & Co respecte les règles de concurrence nationales et internationales. Argon & Co s'engage notamment à ne pas prendre part à des ententes anticoncurrentielles avec des entreprises tierces et à s'interdire tout abus de position dominante.

4.8 Recours à des intermédiaires commerciaux

En tant que cabinet de conseil international, Argon & Co est amené à conclure des contrats avec un nombre important de clients.

Argon & Co s'autorise à étudier dans certaines circonstances le recours à un intermédiaire de commerce (personne physique ou morale) pour faciliter la réalisation de plusieurs contrats. Argon & Co s'interdit de commettre des actes de corruption par ce biais.

Toute opportunité de recours à un intermédiaire commercial fera l'objet d'une procédure spécifique incluant le respect d'un contrat type, le contrôle de la réalité de la prestation et de l'adéquation de la rémunération de l'intermédiaire et une validation par le Directeur Général France ou le Président d'Argon & Co.

4.9 Protection des actifs matériels ou immatériels

Argon & Co attend de ses collaborateurs qu'ils respectent la confidentialité des informations en lien avec nos activités (telles que liste de clients, pratiques commerciales, études, etc.) et agissent conformément aux droits de la propriété intellectuelle et industrielle et au secret des affaires.

Tous les collaborateurs doivent :

- S'assurer de comprendre et respecter les obligations légales et contractuelles qui s'appliquent lorsqu'ils reçoivent des informations confidentielles d'un client ou d'un tiers,
- Limiter la divulgation d'informations confidentielles relatives à Argon & Co, nos clients, fournisseurs et collaborateurs aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance,
- Conserver en sécurité les données confidentielles relatives aux activités d'Argon & Co et des entreprises avec lesquelles Argon & Co entretient des relations d'affaires, ainsi que les idées et savoir-faire élaborés par les collaborateurs,
- Ne pas partager ces informations à des concurrents et réciproquement ne pas accepter d'informations confidentielles d'un concurrent,
- Respecter l'ensemble des procédures internes lorsqu'elles s'appliquent, en particulier pour éviter toute fraude (action ou omission commise dans l'intention de tromper - falsification, dissimulation, mensonge, etc. - pour obtenir un bénéfice illégitime ou contourner des obligations légales ou règles internes).

4.10 Mécénat et sponsoring

En certaines occasions, Argon & Co peut réaliser des actions de mécénat ou de sponsoring cohérentes avec sa politique RSE. Il s'agit par exemple de missions de mécénat de compétences par des salariés, ou du soutien à la participation de collaborateurs à des « projets internes » organisant des activités de charité ou de dons ponctuels à des associations à caractère social, sportif, ou environnemental, de l'initiative d'Argon & Co ou sur sollicitation d'un tiers. Argon & Co contribue ainsi au développement international et à la lutte contre les inégalités sociales par le mécénat de compétence et promeut l'égalité des chances en accompagnant des jeunes à potentiel d'origine sociale peu favorisée.

Pour tout don pour le compte d'Argon & Co, le collaborateur concerné doit s'assurer que les fonds sont destinés à un but charitable et que le don est fait à un organisme de charité réputé. Chaque don envisagé doit recevoir l'accord préalable du Directeur Général France ou du Président d'Argon & Co

Argon & Co s'engage à communiquer publiquement la liste des bénéficiaires de ses actions de mécénat.

4.11 Financement d'organismes politiques et prosélytisme

Argon & Co interdit tout don aux organismes politiques (partis ou organisations politiques, élus, candidats à une fonction électorale).

De manière générale, tout prosélytisme – qu'il soit politique ou religieux – doit être proscrit dans l'entreprise.

4.12 Impact environnemental

Argon & Co est engagé en faveur du développement durable et plus spécifiquement de la minimisation de notre impact environnemental.

Nous favorisons les bons gestes et actions de sensibilisation :

- En interne, nous travaillons à adapter l'activité de l'entreprise pour minimiser l'impact environnemental, en particulier :
 - Réduire et traiter les déchets,
 - Diminuer les impacts sur le climat des déplacements en encourageant la mobilité "propre",
 - Minimiser l'impact environnemental de nos locaux et de nos outils informatiques
 - Favoriser les achats durables et soutenir le développement local en facilitant l'ouverture de ses appels d'offres aux entreprises de petites et moyennes tailles ou de secteurs adaptés

Les bonnes pratiques relatives à notre impact environnemental sont détaillées dans un document spécifique qui est consultable sur le SharePoint d'Argon & Co.

- Auprès de nos clients, pour les accompagner dans la transformation de leurs opérations pour respecter davantage le développement durable, et notamment :
 - Promouvoir l'offre "Green Operations" d'Argon & Co
 - Sensibiliser nos clients en mettant en avant les impacts environnementaux dans nos projets de conseil

4.13 Diversité, lutte contre les discriminations et le harcèlement

Argon & Co s'engage pour un environnement de travail productif et harmonieux qui soit le lieu d'un respect mutuel. Argon & Co valorise les différences qu'apportent une population diversifiée de collaborateurs et reconnaît leur contribution à notre activité.

Argon & Co applique une "tolérance zéro" contre toute discrimination illégale ou harcèlement. Le harcèlement, qu'il soit moral ou physique, est proscrit et expose son auteur aux sanctions définies dans le Règlement Intérieur. Toutes les formes de discrimination illégale sont inacceptables, qu'il y ait eu l'intention de discriminer ou non.

Argon & Co attend de tous ses collaborateurs le respect de ces principes et leur implication. En particulier :

- S'assurer du respect de la diversité dans les processus de recrutement, de promotion et d'évaluation ainsi que dans les programmes de formation,
- Traiter justement tous les collaborateurs et les candidats qui postulent auprès de la société et s'assurer qu'ils ne feront pas l'objet de discrimination du fait de leur âge, handicap, statut marital, origine, genre, religion, orientation sexuelle, etc.

Si un collaborateur a la conviction qu'il a souffert d'une quelconque forme de discrimination illégale, de harcèlement ou de victimisation, il peut le signaler par le biais de la procédure d'alerte décrite plus haut dans ce document.

- Tout comportement inapproprié tels que le harcèlement moral ou physique en interne ou venant d'un client est à proscrire et / ou signaler.

Un référent a été désigné afin d'orienter, informer et accompagner en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

4.14 Amélioration de l'environnement de travail

Argon & Co prêche une attention particulière à la qualité de vie des collaborateurs sur leur lieu de travail.

Les collaborateurs doivent ainsi :

- Avoir une conduite responsable pour maintenir un environnement de travail sûr et sain,
- Respecter les règles et normes d'hygiène, de sécurité et de santé sur les sites Argon & Co et sur ceux des clients.

Argon & Co est également soucieux de l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle des collaborateurs et attend des collaborateurs qu'ils :

- Respectent le droit à la déconnexion de leurs collègues,
- Respectent les droits en matière de parentalité pour lesquels Argon & Co s'est engagée.

Les bonnes pratiques relatives à la Qualité de Vie au Travail sont détaillées dans un document spécifique qui est consultable sur le SharePoint d'Argon & Co.

4.15 Protection des données

Argon & Co est en conformité avec les obligations légales liées aux RGPD. A ce titre Argon & Co a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO) qui est un des Directeurs Associés du cabinet.

Nous avons implémenté la compliance RGPD en suivant la méthodologie préconisée par la CNIL, suivant trois axes :

- Constitution d'un registre des traitements des données qui recense l'ensemble des traitements faisant référence à des données personnelles, soit internes, soit externes à l'entreprise.
- Une politique d'information a été mise en place afin de sensibiliser l'ensemble des individus internes et externes faisant l'objet d'un traitement de données.
- Nous avons mis en place un ensemble d'outils technologiques liés à la sécurité informatique permettant de protéger l'entreprise contre les accès non désirés et de sécuriser l'accès aux données sensibles de l'entreprise. Ces outils reposent sur un ensemble d'outils tels Bitlocker pour les postes de travail, des pare-feu VPN et l'ensemble des outils de gestion des droits de Microsoft.

Pour toute question relative à la protection des données, rapprochez-vous du Délégué à la Protection des Données.

4.16 Exemples de comportements suspects

La liste ci-dessous donne quelques exemples d'actes contraires aux bonnes pratiques de ce code de conduite et qui doivent éveiller votre vigilance :

- Exemples d'actes prohibés et pouvant être constitutifs de corruption ou de trafic d'influence
 - Faire un paiement en espèces ou équivalents d'espèces à un fonctionnaire, représentant d'un gouvernement, employé de sociétés commerciales et/ou aux membres de sa famille ou autres personnes auxquelles il est associé,
 - Faire un don caritatif non autorisé pour le compte d'Argon & Co,
 - Faire un prêt à un fonctionnaire, représentant d'un gouvernement, employé de sociétés commerciales et/ou aux membres de sa famille ou autres personnes auxquelles il est associé,
 - Payer pour le trajet, l'hébergement, les repas, les frais etc. de fonctionnaires, représentants du gouvernement, employés de sociétés commerciales et/ou aux membres de leurs familles ou autres personnes auxquelles ils sont associés,